

Rapport des Commissaires aux comptes

sur la réduction du capital par annulation d'actions rachetées

Grant Thornton

100, rue de Courcelles
75017 Paris

Ymagis

Société Anonyme
au capital de 1 962 486,50 €
106-108, rue La Boétie
75008 Paris

Vachon et Associés

54, rue de Clichy
75009 Paris

Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015

11^{ème} résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions rachetées

YMAGIS

Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015 11^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

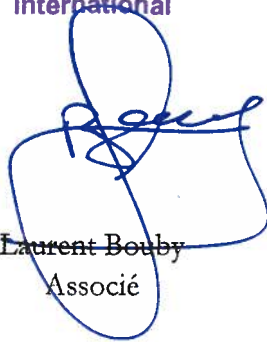
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris, le 5 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Laurent Bouby
Associé

Vachon et Associés



Bertrand Vachon
Associé Gérant